



## **Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public - Grand Est -**

### **COMMUNIQUE SNETAP-FSU DU BUREAU REGIONAL GRAND EST**

**Le Bureau régional SNETAP – FSU Grand Est**, réuni le 25 mars 2021 en visio-conférence, **dénonce et condamne** l'indigence des réponses apportées par la DRAAF Grand Est lors des instances régionales successives.

**A savoir :**

**1° Concernant les lettres de mission aux directeurs : Des directives occultes en l'absence de projet et d'orientation aboutis dans le Grand-Est**

**Par conséquent, le SNETAP demande à ce que celles-ci soient rendues publiques** auprès des personnels et des instances des établissements pour plus de transparence, notamment concernant les orientations à donner au projet d'établissement et aux évolutions des structures plus particulièrement.

**Le SNETAP n'accepte pas les réponses de la DRAAF qui**, prétextant qu'elles doivent rester confidentielles, poursuit des orientations occultes et arbitraires

**2° Concernant le « traitement des établissements » : Une orientation politique favorable au PRIVE**

**Le SNETAP n'assume pas l'austérité en cours.** Les fermetures sèches sont inadmissibles et injustes, alors que dans le même temps, des ouvertures nettes sont acceptées dans le privé ; Parfois, des classes « orphelines » dans le privé se sont traduites par des ouvertures pour compléter le cursus de formation dans la structure (MFR).

**Par évidence, une inéquité de traitement se confirme et s'oriente vers une « privatisation de la formation » :** le dogme « ouverture pour fermeture » se transforme en « ouverture dans le privé/fermeture dans le public » !

L'évolution de la carte scolaire pour le Privé ces dernières années démontre une gestion peu claire, au détriment des établissements publics.

**Le SNETAP maintient ses propos sur le sentiment d'inéquité grandissante entre Privé et Public**, notamment concernant le protocole sanitaire à respecter concernant les JPO. Présentiel possible mais avec le respect des règles sanitaires et distanciel recommandé. Paradoxalement, de nombreux établissements privés organisent des JPO de type traditionnel selon leur communication sur les sites Web des établissements.

**LE SNETAP Grand-Est ne peut entendre la réponse de la DRAAF précisant** que la baisse des moyens est moins rapide que la baisse des effectifs ; que le fonctionnement des MFR diffère des autres établissements et que la comparaison est difficile à établir. Le financement des MFR pourrait être reconsidéré suite au plan pluriannuel qui sera renouvelé au niveau national prochainement.

**Le SNETAP dénonce également, l'absence de lisibilité de l'identité des établissements privés sur leur site internet** et dans la plupart de leurs supports de communication. Ces derniers ne mentionnent pas le caractère « privé » de l'établissement. Le SNETAP, à ce sujet a enquêté et délivrera ses analyses à la DRAAF ; ses représentants demandent à la DRAAF d'intervenir auprès des établissements concernés pour rectifier ce manquement.

**LE SNETAP Grand Est refuse la réponse de la DRAAF selon laquelle il leur est difficile d'intervenir.**

### **3° Concernant les « Heures COVID » : Une véritable gabegie**

**Le SNETAP dénonce la consommation de moyens exceptionnels** qui ne prennent pas en compte les teneurs pédagogiques. Ces heures sont affectées dans la précipitation sans concertation, sans recul ni construction pédagogique. **C'est une débauche de moyens** indécente (5 000 h en prévisionnel d'après les documents), au regard de l'effort demandé dans le cadre du projet DGH 2022 (-10 000 h).

**Le SNETAP demande** un récapitulatif précis et **un réel suivi de l'affectation de ces heures**

**Le SNETAP s'interroge sur les modalités d'attribution de ces heures** : servent-elles réellement aux apprenants ou est-ce simplement un outil de communication permettant d'affirmer que des moyens sont mis sur la table ?

**Le SNETAP Grand-Est n'admet pas la réponse sibylline du SRFD** selon laquelle l'étude des besoins est réalisée au niveau des établissements par les équipes pédagogiques. Les établissements ont la liberté des modalités d'attribution de ces heures. Or, le plus souvent, attribuées dans la précipitation, elles ne sont fondées sur aucune concertation des équipes.

### **4° Concernant la gestion de la crise sanitaire dans les établissements**

**Le SNETAP a dénoncé lors des instances régionales les conditions de travail déplorables** au sein de plusieurs établissements du Grand EST.

Les personnels ont réalisé des mouvements de grève pour dénoncer ces conditions de travail.

**Le SNETAP Grand-Est n'admet pas les interventions des représentants de la DRAAF qui félicitent les équipes de direction en prenant en compte le nombre de cas de COVID-19 positifs chez les élèves.** Nous constatons que la DRAAF ne réalise pas une analyse des chiffres en incluant les classes fermées, les clusters et le nombre de cas de COVID-19 positifs chez les personnels. Nous remarquons également que nous faisons l'objet de critiques lors de Conseil d'Administration de la part du représentant de la DRAAF. Ce type de propos fragilise le dialogue social.

**Le SNETAP a dénoncé dans les établissements le manque de respect de l'application du protocole sanitaire**, en particulier concernant la tenue d'instances locales et/ou de réunions ne respectant pas la jauge de 6 personnes maximum en présentiel.